

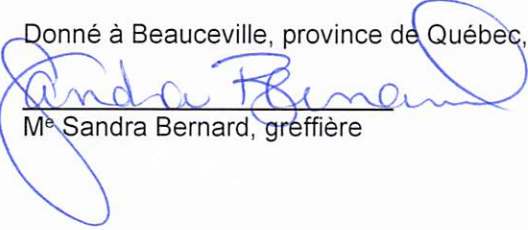
- Modifier la définition du mot conteneur;
- Ajouter une nouvelle définition pour le mot Dôme;
- Ajouter des normes pour l'entreposage dans un bâtiment de type dôme ou dans un conteneur maritime à l'intérieur du parc industriel.

Les plans détaillés des zones touchées et le projet de règlement peuvent être consultés à l'hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre élu qu'il désignera expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le présent projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

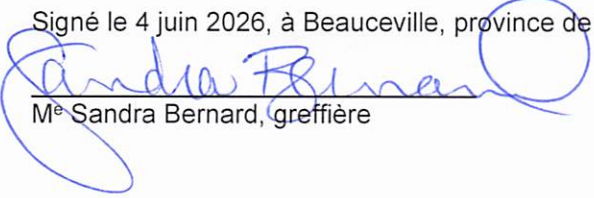
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 4 juin 2026.


M^e Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 4 juin 2026 et dans le journal l'Éclaireur-Progrès le 10 juin 2026.

Signé le 4 juin 2026, à Beauceville, province de Québec.


M^e Sandra Bernard, greffière